

partir de la base du monticule et viennent aboutir à des travaux de contrefort bâtis au pied de la côte. Ces deux murs sont placés à une vingtaine de pieds l'un de l'autre, et sont fermés à leur extrémité par un rempart faisant face au fleuve. Une rangée de pierres superposées, mais qui ne paraît pas être consolidée par du mortier, est aussi adossée à l'intérieur à cette espèce de mur de revêtement et forme une double ligne de défense de ce côté.

Une haie d'arbrisseaux paraît avoir été plantée en avant pour mieux masquer l'apparence du fort. Aucune trace, du reste, d'une palissade en bois. S'il y en avait une, elle aurait pu être graduellement détruite par l'action des glaces ou des eaux qui, à l'époque des grandes débâcles, viennent jusqu'au pied des derniers retranchements.

On distingue encore parfaitement bien une ceinture de protection qui a été établie à la naissance du rempart extérieur pour empêcher la démolition des travaux de défense ou l'éboulement des terres et des croûtes de gazon adossées au talus. Cette ceinture consiste en une grande quantité de pierres évidemment placées à la main sur le sable de la plage. Elle a une largeur d'environ quarante à cinquante pieds, c'est-à-dire suffisante pour garantir les abords du mur d'enceinte, et elle s'étend jusqu'au chemin de halage en rangs serrés.

Ceci constitue la dernière limite des travaux et, si l'on juge d'après la disposition du terrain à cet endroit, il n'est pas probable qu'il existât une autre ligne de protection plus rapprochée de l'eau.

Tel est en résumé l'ensemble de ce fort que j'appellerai plutôt un point d'observation que tout autre chose. Le site était admirablement choisi du reste, et commande une vue superbe sur le haut et le bas du fleuve, de même qu'en face. Rien d'étrange par conséquent que dans un moment de surprise cet endroit put offrir un gîte sûr à l'abri duquel les assiégés pouvaient opposer une défense héroïque à un ennemi plus fort qu'eux, telle que l'histoire nous en a conservé le récit.

Malgré un examen minutieux des lieux, il y a là un tel enchevêtrement de broussailles et de lianes sauvages que je ne puis donner qu'une description imparfaite des ruines. Ce n'est qu'en débarrassant le terrain de tous ces divers obstacles, qu'il sera possible de juger de l'étendue et de l'importance des travaux de fortification. Monsieur Barnard, rédacteur du *Journal d'Agriculture*, qui a eu l'obligeance de m'accompagner dans cette visite et à qui appartient l'emplacement, se propose du reste de le débayer complètement afin d'en permettre l'accès facile. Il aura certainement la reconnaissance du public qui s'intéresse à cette découverte.

Maintenant, comme il s'agit de préciser un fait historique et que dans ces matières il ne faut rien laisser à l'imagination, le doute est-il permis en présence des faits que je viens de relater ?

L'endroit décrit et toutes les circonstances qui s'y rapportent ont-ils ce cachet d'authenticité qui doit faire accepter sans conteste la présente version ? Je me suis laissé dire que les anciens de l'endroit connaissent parfaitement ce que je raconte en ce moment, mais de fait ils ne paraissent pas avoir attaché une grande importance à l'histoire de ces ruines. En évoquant le souvenir de mademoiselle de Verchères et des actions héroïques qu'elle a accomplies sur ce modeste théâtre, la pensée se porte naturellement vers la paroisse de ce nom qui est limitrophe, et il semblerait alors que Varennes n'aurait pas le droit de se tresser une couronne d'immortalité aux dépens de Verchères, sa voisine.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la ligne de division des deux paroisses n'est qu'à une couple de milles des ruines décrites ; il ne faut pas oublier non plus que le cap St-Michel est le point stratégique par excellence de toute cette rive et qu'il est, comme je l'ai déjà dit, situé exactement en face de l'entrée de la rivière Ottawa ou des Outaouais, où se réunissaient d'ordinaire les Iroquois et les autres tribus sauvages avant de commencer leurs courses sur le fleuve.

Cette explication toute naturelle vient, ce me semble, à l'appui de la recherche historique. Je la donne pour ce qu'elle vaut, ne voulant rien préjuger dans une matière aussi délicate et surtout ne rien enlever à la légitime ambition de Verchères qui, certes, peut se féliciter d'avoir possédé deux grandes héroïnes, madame et mademoiselle de Verchères, les Jeanne d'Arc du Canada français.

Et maintenant, lecteurs de *L'Opinion Publique*, n'avais-je pas raison, en face d'un tel événement de rattacher un peu mon cœur à ces vieux débris, à ces lambeaux de gloire qui gisent sur le sol de ma terre natale ?

Varennes avec ses splendeurs variées, avec sa riche nature embellie par la main du progrès, avec cette douce existence de ses habitants, toute tissée d'ombre et de soleil, ambitionne peut-être des jours de prospérité inouïe, une grandeur inaccoutumée dans les fastes de la puissance moderne. C'est bien là son droit assurément. Mais pour moi, amant du passé avant tout, j'ai pour la paroisse qui m'a vu naître unepensée d'orgueil, presque de la vanité, c'est celle des grands souvenirs et des utiles leçons de l'histoire !

Or, avant que la pioche du démolisseur ne soulève

et ne jette au gouffre des grandes ondes du Saint-Laurent la dernière poussière où dort un nom immortel, je me lèverai sur les ruines chancelantes du vieux fort, et là faisant appel à tous ces illustres chercheurs qui ont nom Sulte, Faucher de St. Maurice, Tassé, Dunn, Fréchette, Lemay, etc., je leur crierai de toute la force de mes poumons : Levez-vous, poètes, troubadours et historiens, et que vos lyres retentissantes, et que vos accents enflammés répètent à tout un peuple qu'il y aurait honte à laisser périr les vieilles reliques des anciens jours et d'un passé héroïque, et qu'au-dessus des décombres vermoulus une pierre au moins s'élève pour rappeler aux générations futures la mémoire de deux femmes grandes par leur nom et leur dévouement à la patrie !

J. L. ARCHAMBAULT.

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, Ptre., BEAUHARNOIS

SECONDE PARTIE

Histoire religieuse

(Suite)

La première reddition de comptes de fabrique se fit le 5 juin 1791 sous la présidence de M. Cazeneuve : "Compte que rend pardevant nous curé soussigné Michel St. Denys, ci-devant marguillier de l'église Ste Jeanne commençant le premier janvier 1790 et finissant à pareil jour de l'année 1791, en présence de Thomas Leger et Paschal Boyer à présent marguilliers et de plusieurs anciens marguilliers." La recette totale était de 659 fr. et 11 sols, dont 412 livres pour la rente de 46 bancs. Avec pareille recette il faut qu'un marguillier-comptable ait joliment la bosse de l'économie pour équilibrer sa dépense. Après tout, c'est une piètre consolation que de se dire comme le savetier du bon Lafontaine :

"Il suffit qu'à la fin
J'attrape le bout de l'année."

Bonne note au sieur St. Denys ! Son état de compte n'accuse que 853 fr. 15 sols de dépenses.

"Le présent compte ouï et arrêté dans la *maison curiale*, le 5 juin 1791.

"(Signés) Michel St. Denis, Guillaume Leduc, Pierre Monpetit, Ths. Leger, Pierre Henault, Pascal Boyer, Cazeneuve, Ptre."

Lors de sa visite pastorale, Mgr Hubert refusa d'approuver ce compte vu que plusieurs papiers manquaient. Dans son ordonnance il prescrivit "que l'argent et les papiers soient mis dans un coffre-fort fermant à deux clefs dont l'une sera remise à M. le curé et l'autre au marguillier en charge..."

A l'Isle Perrot, le 21 juin 1791

† JEAN FRANÇ., Evêque de Québec.

Qu'on nous permette d'insérer ici la liste des marguilliers, de 1788 à 1872, et l'année de leur entrée dans le banc-d'œuvre. Nous ignorons celle des premiers marguilliers, savoir Guillaume Leduc, Pierre Monpetit, Antoine Lalonde, Augustin Daoût, Jos. Bourbonnais, Ls. Préjan, Chs. René Leduc, Jos. Lalonde, Guillaume Monpetit et Pierre Hénault. Le reste de la liste est comme suit :

1788 Michel St. Denys	1831 Mich. Poirier
1789 Ths. Leger	1832 Ls. Leger-Parisien
1790 Pascal Boyer	1833 J.-B. Bonhomme
1791 Chs. Daoût	1834 Max. D'Arpentigny
1792 Frs. M. Leduc	1835 Frs. Peladeau
1793 Frs. Daoût	1836 J.-B. D'Arpentigny
1794 Dom. Sabourin	1837 Ths. Mongrain
1795 A. Monpetit-Podevin	1838 F.-X. Potvin-Monpetit
1796 Chs. Leduc	1839 Toussaint Deslauriers
1797 Jos. Lalonde	1840 P. Monpetit-Potvin
1798 Guill. Peladeau	1841 Pierre Lalonde
1799 Ant. Michel Leduc	1842 Ls. Leger
1800 Pierre Henault	1843 Ant. D'Arpentigny
1801 Jos. Daoût	1844 Pierre St. Denys
1802 Et. Leger-Parisien	1845 Jeremie Daoût
1803 Jos. Hainault	1846 Guill. Monpetit
1804 Tous. Repentigny	1847 Ant. Lalonde
1805 Hyac. Lalonde	1848 Amable Daoût
1806 Aug. Lefebvre	1849 Pierre Toupin
1807 Mich. René Leduc	1850 Grég. Daoût
1808 Gabriel Daoût	1851 Eust. Deguire
1809 Frs. Sauvé-Laplante	1852 J.-B. Bourbonnais
1810 F. Monpetit-Podevin	1853 Mich. St. Denys
1811 Ant. Lalonde	1854 Mich. Leger
1812 E. Monpetit-Podevin	1855 J. Daoût (seigneur)
1813 Eust. Peladeau	1856 Frs. Lalonde
1814 Aug. Campeau	1857 Ant. Daoût
1815 Mich. Leger	1858 Pierre Daoût

1816 Pierre Daoût	1859 J.-B. Deslauriers
1817 J.-B. Monpetit	1860 Seraph. Bourbonnais
1818 Amable Bourbonnais	1861 Isaie Laberge
1819 Frs. Bourbonnais	1862 Frs. Madore
1820 Pascal St. Denis	1863 Mich. McNab
1821 A. Leger-Parisien	1864 Chrys. Peladeau
1822 Frs. Hainault	1865 Moïse Dandurand
1823 M. Lamoureux-Leduc	1866 J.-B. Daoût
1824 Frs. Daoût	1867 Moïse Lalonde
1825 Guill. Leduc	1868 J.-B. Jérém. Groulx
1826 J.-B. Deschamps	1869 Jos. Aunais
1827 Aug. Lefebvre	1870 Paul Normandeau
1828 Chs. Mich. Leduc	1871 Jos. Daoût
1829 Hyac. Lalonde	1872 Casimir Daoût.
1830 Aug. Leduc	

"Mort par la visite de Dieu," n'est pas le verdict du coroner du siècle dernier. Le capitaine de milice, qui en faisait l'office, avait trop d'importance pour remarquer ce laconisme. Bref, vous ouvrez le registre de 1794 et vous trouvez sous la signature du curé Cazeneuve un acte de sépulture assez curieusement exprimé. A cet acte est attaché le verdict qui suit :

"Le vingt-cinquième may mil sept cent quatre-vingt-quatorze, à l'Isle Perrot du côté du Sud près L'ance au Sable sur le terrain de Charle Leduc, a été trouvé un homme noyé sur le bord du rivage d'environ cinq pieds trois à quatre pouces (pouces) en hauteur, Barbe noir et cheveux noir coupé en Brosse, vers quatre heures de relevée dont le nommé Louis Leduc voisin Est venu en faire sa déclaration au capt. de milice qui est Louis prégan qui en a fait La visite avec le lieutenant et L'enseigne accompagné de douze hommes présents qui ont vu et visité L'dit corps : ont l'a trouvé habillé d'une chemise de toile de Russy neuve un *capot* de couverte et un *per* de *culot* de drap rouge. Après avoir examiné avec attention nous ne nous sommes aperçu d'aucune blessure, seulement le visage déchiré et seignant et quelque marque bleu le *lon* (long) d'un genou, mais ce ne peut être que d'avoir frotté sur les roches, dont nous ignoront son nom. Seulement que le Naufrage arrivé au Cèdres il y a aujourd'hui treize jour.

"En foy de quoy nous avons signé le présent à l'Isle péraut, Le 16 may 1794."

(signés) Louis préga Capitaine

Pier Leduc Lieutenant ; Guillaume Leduc enseigne. témoins : Joseph Gennard, Charle Leduc, Pier Lafleur, Charle Lafleur, Ant. Lafleur, Aug. Lafleur, et plusieurs témoins oculair.

J. V. MOREAU, témoin.

Telles étaient les *importantes* attributions des capitaines, mais ce ne furent pas les seules ; pour n'en citer que quelques-unes, l'on sait que c'était un capitaine de la côte à faire le rôle des habitants qui étaient en état d'aller chercher tour à tour leur missionnaire et le remener chez lui (1) ; à faire exécuter les ordonnances concernant les chemins (2) ; à lire certains arrêts et à les afficher à la porte de l'église, etc. Aussi avait-il la première place dans l'église après le seigneur, marchait-il le premier dans les processions, après les marguilliers, et le pain-bénit il le recevait "avant les habitants". (3)

Outre ceux déjà nommés, les capitaines de renom à l'Isle Perrot furent Pierre Deschamps, Antoine Bissonette et Ant-Michel Leduc.

* *

Dans tout le temps qu'il passa dans la paroisse, la seule opposition que rencontra M. Cazeneuve fut celle faite à la réparation du presbytère.

Il demandait le 15 janvier 1792 à l'évêque de Québec "s'il serait disposé à donner un mandement à ce sujet."

La demande fut trouvée juste et raisonnable, et le mandement accordé.

Le 19 octobre 1792, le curé fait connaître à l'évêque qu'il en a fait lecture au prône le dimanche précédent.

Les syndics nommés, l'on s'adressa aux commissaires civils. Les résultats de cette démarche furent comme suit :

"Assemblée des commissaires John Fraser, Pierre Mezière et Pierre Guy tenue à Montréal, le 3 octobre 1793 :

"Les commissaires, en conséquence de la règle du

"25 septembre dernier, ayant pris en considération

"l'estimation des dépenses faites par les syndics de la

"paroisse de l'Isle Perrot pour la réparation du presby-

"tère et la construction d'un mur au cimetière du dt

"lieu, établie d'après un procès-verbal de visite d'ex-

"perts, en *datte* du 5 août dernier, et ayant entendu

"les dits syndics sur la nécessité et utilité des ouvrages

"et réparations mentionnés au dit procès-verbal et esti-

"mation, ensemble M. Foucher *comparant* pour divers

"habitans de la dte paroisse, en opposition à l'homolo-

"gation de la dte estimation pour raison entre autres

"que les syndics n'étaient autorisés, par le mandement

"de l'Evêque en *datte* du 24 nov. dernier, qu'à faire

(1) Edits et ordonnances, t. 2, p. 267.

(2) " " t. 3, p. 412.

(3) " " t. 2, p. 275.